

Séance du 3 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le 3 juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 28 mai 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Yves DEVILLE, Benoit PERINEAU, Jonathan SIMON (à partir de 21h), Pascal GAURY, Anne LEBLANC, Michèle BEAUJOUAN, Olivier SOUFFLET, Valérie GUILLOTIN.

- ❖ Madame le Maire donne lecture des pouvoirs qu'elle a en sa possession :
Nicolas LEDUC donne pouvoir à Annick MARCETTEAU
Fanny BARBIER donne pouvoir à Benoit PERINEAU
Gérald LE CLANCHE donne pouvoir à Pascal GAURY
Jonathan SIMON donne pouvoir à Olivier SOUFFLET (20h15 à 21h)
- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Anne LEBLANC est désignée secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 29 avril 2014 :
Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

1. SEIPC : Maintenance Eclairage Public

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrains exerce en lieu et place de la collectivité qui lui a confié, la compétence Eclairage Public.

Le SEIPC par l'intermédiaire de sa régie électrique, propose plusieurs niveaux de maintenance.

La commune doit déterminer le niveau de maintenance et le nombre de visites systématiques qu'elle souhaite sur son territoire, parmi les propositions suivantes :

Niveau de maintenance M1 :

1 visite annuelle

- > visite de contrôle périodique et d'entretien
- > possibilité de dépannage/réparation sur demande
- > contribution M1 = 6 € par point lumineux

Niveau de maintenance M2 :

4 visites systématiques

- > contribution M2 = 7 € par point lumineux

Niveau de maintenance M3 :

10 visites systématiques

- > contribution M3 = 10 € par point lumineux

Visite supplémentaire systématique

pour passer de 4 à 6 visites ou de 10 à 18 visites

- > contribution VS = 0.40 € par point lumineux et par visite supplémentaire

Il existe 265 points lumineux sur Thivars.

Après délibération, le conseil municipal, décide de retenir le niveau de maintenance M2 avec 2 visites supplémentaires soit 7.80 € par point lumineux à compter du 1^{er} janvier 2015.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

2. RSEIPC remplacement lanterne vétuste : 16/18 rue des catalpas

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a sollicité le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (SEIPC) pour un projet de travaux sur le réseau d'Eclairage Public :

Remplacement d'une lanterne vétuste située 16/18 rue des Catalpas par une lanterne TYPE INOA.

Ce programme a fait l'objet d'une étude technique réalisée par la RSEIPC, Maître d'œuvre Du SEIPC évalué à 1 434.19 € TTC.

La réalisation de ce projet est soumise aux modalités suivantes :

1- FINANCEMENT PREVISIONNEL

Selon cette estimation, le plan de financement prévisionnel est défini ainsi :

- Montant total TTC de l'opération	1 434.19 €
- Participation financière de la commune	618.75 €
- Reste à la charge du SEIPC	815.44 €

2- FACILITES DE REGLEMENT

Compte tenu de la contribution de la commune, cette part sera versée au SEIPC en une annuité.

3- ACHEVEMENT DU PROGRAMME

La répartition financière définitive sera établie au vu du montant définitif des travaux réglé par le Syndicat, qui ne pourra être supérieur au montant prévisionnel.

Elle précisera les contributions de chacune des entités, y compris les financements extérieurs éventuels.

Considérant l'adhésion de la commune à la compétence Eclairage Publique du SEIPC confirmée par délibération du 21 novembre 2013.

Considérant le règlement technique administratif et financier de l'éclairage public mis en application par le SEIPC.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve l'opération d'investissement à réaliser sur le réseau Eclairage Public : remplace d'une lanterne vétuste 16/18 rue des Catalpas, dont le montant prévisionnel s'élève à 1 434.19 €
- s'engage à verser au SEIPC la contribution définitive de la commune, au terme de l'opération.
- Choisit de verser ladite contribution en une annuité.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

3. REGIES : convention de fourniture et service pour la mise à disposition de fibres noires pour caméra de vidéo-surveillance

Mme le Maire explique que Chartres Métropole a attribué, à REGIES, le 13 mars 2013, le marché de fournitures et services pour la mise à disposition de fibres optiques noires inter sites.

La commune souhaite prendre en location auprès de REGIES de la fibre optique noire pour le raccordement exclusif de la caméra de vidéo surveillance supplémentaire au marché.

Considérant le projet de convention à conclure entre la commune et la REGIES Intercommunale d'Énergies et de Services, qui a pour objet de définir les termes et conditions générales par lesquels la REGIES réalise, pour la commune, la fourniture et les services de mise à disposition de fibres noires inter sites, exclusivement destinés aux caméras de vidéo surveillance.

Considérant que le montant forfaitaire mensuel de la redevance est de 30 € HT.

Le conseil municipal, après délibération,

- décide d'approuver la convention de fourniture et services pour la mise à disposition de fibres noires pour caméras de vidéo surveillance
- donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

4. ENTRAIDE : 2 délégués

Dans les statuts de l'ENTRAIDE, il faut 2 délégués communaux.

La délibération n° 2014/23 du 28 mars désigne Daniel BLIN, seul délégué de la commune.

Il convient donc d'élire un autre délégué.

Corinne PELLETIER est candidate.

Le conseil municipal, après délibération, désigne Daniel BLIN et Corinne PELLETIER, représentants auprès de cette association locale.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

5. DEMANDE DE TAXI

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été saisie d'une demande de stationnement de taxi.

Elle a reçu une personne, domiciliée à Bonneval, titulaire de l'examen professionnel autorisant la conduite de taxi, et qui souhaiterait exercer son métier à Thivars.

Cependant, si la commune accepte, elle doit matérialiser l'emplacement (panneaux, zébra...) à sa charge et la personne pourra vendre sa licence passé un délai de 15 ans.

Mme le Maire rappelle que depuis septembre, la commune est dotée de lignes régulières de bus mises en place par Chartres Métropole.

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis défavorable à la demande de stationnement de taxi.

☞ Contre à l'unanimité

6. Agence Technique Départementale

Mme le Maire donne la parole à Yves Deville qui explique les missions de l'agence Technique Départementale.

Cette agence a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales une assistance d'ordre technique et administratif en matière de voirie (conseil, maîtrise d'œuvre, assistance à la maîtrise d'ouvrage).

Le coût s'élève à 0.98 € par habitant DGF soit environ 1 000 € pour Thivars.

Yves Deville propose de ne pas adhérer à l'ATD compte tenu qu'il peut, de par sa profession, apporter les mêmes aides techniques et que la commune gère la partie administrative.

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis défavorable à l'adhésion à l'Agence Technique Départementale.

☞ Contre à l'unanimité

Arrivée de Jonathan SIMON.

7. Rythmes scolaires

Mme le Maire informe qu'un conseil d'école extraordinaire se tiendra le 5 juin à 18h.
L'ordre du jour est le suivant : Réforme des rythmes scolaires : quelles propositions d'horaires pour la rentrée prochaine ?

Les projets d'expérimentation des conseils d'écoles et des communes devront être présentés au Dasen au plus tard le 6 juin.

Le nouveau décret « Hamon » du 7 mai autorise des semaines de huit demi-journées au lieu de neuf pour regrouper les trois heures d'activités périscolaires sur un après-midi.

Pour l'organisation des activités périscolaires une aide forfaitaire de 50 € par élève sera accordée par commune, ainsi qu'une aide forfaitaire majorée égale à 40 € par élève pour les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale.

Le fonds d'amorçage pourrait être prolongé d'un an, jusqu'en 2015-2016.

Après discussion, il est proposé les horaires des écoles maternelles et élémentaires, pour l'année scolaire 2014/2015, suivants :

Lundi :	8h30 – 11h30 et 13h30 - 16h30
Mardi :	8h30 – 11h30 et 13h30 - 16h30
Mercredi :	8h30 – 11h30
Jeudi :	8h30 – 11h30 et 13h30 - 16h30
Vendredi :	8h30 – 11h30

Activités périscolaires : 13h30 - 16h30

Après délibération, et compte tenu des assouplissements prévus par le nouveau ministre de l'Education, Benoît HAMON, le conseil municipal :

- décide d'annuler la délibération du 11 février 2013,
- propose de reporter les activités périscolaires du mercredi matin, le vendredi après-midi.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Informations diverses :

- ✚ Mme le Maire donne la liste des DPU (Droits de Prémption Urbain) reçus en mairie et pour lesquels la compétence n'a pas été exercée.
- ✚ Corinne PELLETIER donne la liste des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en mairie.

- ✚ Remerciements des « restos du cœur » et de « profession sport jeunesse 28 » pour les subventions accordées.
- ✚ Mme le Maire annonce la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz pour la commune (environ 20 % d'augmentation).
- ✚ Un arrêté réglementant la circulation des Poids Lourds d'un PTAC ou PTRAs supérieur à 19 tonnes en transit dans la traversée de Thivars dans le sens Châteaudun – Chartres a été pris en supprimant la tranche horaire.
- ✚ Les travaux suite à l'incendie de la salle des fêtes sont terminés. Coût pour l'assureur : 80 000 €.
- ✚ Le PLU a été approuvé le 27 février 2014, mais un administré a formé un recours gracieux visant au retrait de l'emplacement réservé n°8 qui prévoit la réalisation d'un parc de co-voiturage sur sa parcelle.
Un courrier du contrôle de légalité a été également adressé, concernant la perspective de croissance démographique retenue.
Une réponse préparée par Espace Ville a été apportée.
- ✚ La commande du mobilier de la classe élémentaire a été passée.
- ✚ Mme le Maire énumère les travaux qui seront réalisés par les agents techniques cet été :
 - Peinture du préau de l'école
 - Les pignons seront traités
 - Réfection des peintures au sol à l'école élémentaire
 - Création d'un circuit au sol à l'école maternelle
 - Bardage
 - Calvaire rue du Chanoine Vergez
 - Réparation des vestiaires du stade à prévoir
 - Mur du cimetière : la commune va passer la commande à l'entreprise PERINEAU, le devis avait été approuvé par l'ancien conseil.
- ✚ Daniel BLIN indique qu'il y a 33 chômeurs sur la commune dont 23 indemnisés.
- ✚ Yves DEVILLE fait le point sur les travaux :
 - Le tapis de la rue de Spoir sera terminé demain soir ; l'entreprise Maisière interviendra à suivre pour les trottoirs
 - A partir du 10 juillet une déviation sera prise en place par la rue de Spoir, car des travaux sont prévus sur le pont du giratoire de Mignières.
Mme le Maire ajoute que la rue de Spoir sera en zone 30.
 - La rétrocession du lotissement « les jardins de la Robie » n'a pas été prononcée, le paysagiste doit intervenir jeudi pour finir les plantations.
 - Le Crédit agricole refait le parking et il est proposé de refaire la portion de trottoir vers la rue du Dr Proust pour 2 124 €, terrassement à la charge de la commune.
Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable, Yves Deville ne prend pas part au vote.
- ✚ Didier JACQUET fait le point sur la fête qui se déroulera les 14 et 15 juin prochain.
Maison médicale : avis favorable de la commission d'accessibilité et de la commission de sécurité.
- ✚ Olivier SOUFFLET informe qu'un nouveau prestataire a été sollicité pour la cantine depuis le 19 mai : Yvelines restauration.
Il indique également que si la cantine devient municipale au 1^{er} janvier 2015, il restera Président jusqu'à la fin de l'année. 105 enfants fréquentent le restaurant scolaire et plus de 50 enfants restent à la garderie le soir.

Mme le Maire en profite pour remercier tout le personnel de la cantine.

- ✚ Mme le Maire annonce que la commune a obtenu le 1^{er} prix d'arrondissement de fleurissement. Remerciements à Olivier DORÉ.
- ✚ Aire de jeux : le fournisseur propose un jeu évolutif pour environ 3 000 €. Il est décidé d'attendre l'an prochain.
- ✚ Mme le Maire a reçu le Président de l'amicale des pompiers de Dammarie qui sollicitait la salle des fêtes, pour la Ste Barbe le 5 décembre.
Après discussion, elle a proposé aux pompiers de se regrouper avec Thivars, pour la Ste Barbe et de mettre la salle des fêtes à disposition gratuitement.
Les pompiers demandent qu'une publicité soit faite pour le recrutement de pompiers volontaires sur Thivars. (Ptit Vaurien – site internet...)
- ✚ Vœux de la commune : Suite aux réunions pré-électorales, Mme le Maire propose d'inviter désormais toute la population aux vœux et de remettre les médailles et les prix lors de cette cérémonie. Le conseil est favorable à l'unanimité.
- ✚ Elections sénatoriales : elles auront lieu le 28 septembre mais le conseil municipal doit se réunir le 20 juin pour élire les délégués titulaires et suppléants. Une réunion extraordinaire est prévue à 18h30.

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire,
Anne LEBLANC